

Termes de Référence

**Pour le recrutement d'un Consultant pour la préparation d'un document d'appel d'offres
clef en main pour la construction d'un entrepôt en structure métallique pour la DINEPA**

MAI 2013

Introduction

Fonds de Coopération pour l'Eau et l'Assainissement (FCAS)

En novembre 2007, le Président d'Espagne a annoncé dans le XVIIème Sommet Latino-américain, tenu en Santiago du Chili, la création du Fonds de Coopération pour l'Eau et l'Assainissement (FCAS) avec un total de 1.500 millions USD.

L'objectif stratégique du FCAS est de contribuer à la mise en place effective du droit humain à l'eau et à l'atteinte du but des Objectifs de Développement du Millénaire de réduire à la moitié, à l'année 2015, le pourcentage de personnes sans accès à l'eau potable et aux services de base d'assainissement.

Les critères géographiques établis pour l'élection des projets à financer par le FCAS suivent le Plan Directeur de la Coopération Espagnole 2009-2012. À cet effet, 85% du total de ressources du Fond seront destinés à financer des projets dans les pays les plus pauvres (Honduras, Nicaragua, El Salvador, Guatemala, Haïti, Paraguay, Bolivie, Pérou, Équateur République Dominicaine et Colombie), tandis que les pays de revenu moyen (Costa Rica, Brésil, Mexique, Venezuela, Panama, Argentine, Uruguay et Cuba) pourront recevoir jusqu'à 15% de la quantité totale de ressources du Fonds. Le Bureau du Fonds de Coopération pour l'Eau et l'Assainissement (ci-après OFCAS) est l'entité chargée de la gestion et les procédures à suivre pour le financement des projets.

En ce qui concerne le FCAS en Haïti, la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA) a obtenu une subvention de coopération internationale du gouvernement de l'Espagne, dans le cadre du Fonds de Coopération pour l'Eau et l'Assainissement (FCAS), pour financer le « Programme de réforme et investissements dans le secteur de l'eau potable et l'assainissement en Haïti ». Le budget de cette intervention est de 100.359 million USD.

L'objectif général du programme est de contribuer durablement à l'augmentation de l'accès de la population haïtienne aux services d'eau potable et assainissement appropriés, équitables et socialement accessibles, jusqu'à un pourcentage en accord avec les Objectifs du Millénaire.

Ainsi, le programme poursuit deux objectifs complémentaires et indissociables pour l'atteinte de l'objectif général:

Le développement institutionnel du secteur de l'eau et l'assainissement par la mise en place des structures et des outils de la réforme en Haïti par un appui institutionnel important.

La planification du développement des infrastructures et leur réhabilitation et extension dans les zones prioritaires.

1. CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Réforme et d'Investissements dans le Secteur de l'Eau Potable et l'Assainissement en Haïti- HTI-003-B, la DINEPA compte utiliser une partie de ces fonds pour le paiement des prestations d'un Consultant .En ce sens, elle a décidé de faire appel aux services d'un consultant pour : l'élaboration des cahiers de charges, la préparation du dossier d'appel d'offres clef en main et l'appui dans le choix d'une entreprise, pour la construction d'un entrepôt en structure métallique et l'élaboration des termes de référence pour la supervision de la construction de cet entrepôt pour la DINEPA.

2. ACTIVITES A REALISER PAR LE CONSULTANT.

- Réaliser une visite des lieux dans chacun des sites proposés par la DINEPA pour la construction de l'entrepôt.
- Rédiger des spécifications techniques détaillées pour l'entrepôt à construire.
- Rédiger le bordereau des prix.
- Elaborer les critères de qualification et les grilles d'évaluation techniques des soumissionnaires (références à présenter par les soumissionnaires, leur poids sur note technique, relation technico-financière etc.).
- Définir un chronogramme prévisionnel et un budget estimatif pour la construction de l'entrepôt.
- Réaliser en collaboration avec un topographe proposé par la DINEPA un plan d'aménagement de la parcelle à l'échelle 1/500.
- Réaliser les plans conceptuels pour l'entrepôt.
- Préparation des termes de référence pour la supervision de l'entrepôt ainsi que pour l'aménagement de la parcelle.
- Rédiger conjointement avec la passation de marchés le document d'appel d'offres clef en main pour la construction d'un entrepôt en structure légère pour la DINEPA .
- Participer à l'analyse et à l'évaluation des offres des soumissionnaires.

3. CALENDRIER

Cette consultation couvrira une période de trente (30) jours, répartie sur quatre phases :

1. 10 jours de collecte d'information, et de réflexion avec la DINEPA sur le terrain en Haïti
2. 10 jours dans son pays d'origine pour la préparation des cahiers de charges et du document d'appels d'offres ;
3. 5 jours de présentation et discussions des documents en Haïti en incluant la visite de terrain ;
4. 5 jours de participation à l'analyse des offres en Haïti;

	Haïti	Espagne	Date prévisionnelle	Observations
1ere Mission	5 jours	10 jours	18 Aout	Le Consultant enverra à la DINEPA le brouillon du DAO au quinzième jour après sa visite ;
2 eme Mission	3 jours	2 jours	1 ^{er} Septembre	Le Consultant participera à la visite de terrain avec les entreprises et profitera pour répondre aux questions des soumissionnaires ;
3 eme mission	5 jours		15 Novembre	Le Consultant participera à l'évaluation des offres des soumissionnaires;
4 ème Mission	3 jours	2 jours	31 Mars	Le Consultant participera à la réception provisoire des travaux.
Total	16 jours	14 jours		

NB : le Consultant devra prévoir 3 jours ouvrés de finalisation des documents, présentation, corrections et approbation par la DINEPA et l'AECID. Le Consultant devra être disponible pour répondre à toutes les questions des soumissionnaires durant la visite de terrain et aussi durant l'exécution des travaux.

Le Consultant aura la responsabilité globale de la consultation. Il aura l'appui et travaillera sous la supervision du Directeur Technique de la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement.

Le consultant donne son accord au chronogramme proposé, s'engage à informer immédiatement le Directeur Technique de tout retard dans l'élaboration des cahiers de charges pour la construction et des termes de référence pour la supervision.

Son profil sera celui d'un professionnel ayant, une large expérience (15 ans minimum) en matière de construction civile et une bonne connaissance des documents d'appels d'offres clef en main pour des prestations similaires. Il possèdera, en outre, une bonne maîtrise de la langue française.

4. RAPPORTS

1. Format des rapports ; 8,5" x 11", 3 exemplaires papier (Chaque exemplaire devra être paginé et relié) et une version électronique sur CD.

2. Fréquence et contenu des rapports

2.1) Rapport Initial

A quinze (15) jours du commencement de ses prestations, le Consultant dans le cadre de ses activités présentera ce rapport qui contiendra : les résultats de ses activités dans les premiers 15 jours.

2.2) Rapport final

A la fin de ses prestations, le Consultant dans le cadre de ses activités présentera ce rapport qui contiendra : les résultats de ses activités dans les derniers 15 jours.

#	Livrables ponctuels	Délai de présentation
1	Spécifications techniques détaillées-plans –bordereau des prix unitaires	Dix jours après l'entrée en vigueur du contrat.
2	Chronogramme prévisionnel et critères de qualification et d'évaluation des soumissionnaires-Terms de référence pour la supervision de la construction	Quinze (15) jours après l'entrée en vigueur du contrat

3	DAO clef en main	Vingt (20) jours après l'entrée en vigueur du contrat
4	Rapport d'analyse et d'évaluation des offres	Sept jours après la réception et l'ouverture des plis

Le Consultant devra également présenter les livrables ponctuels suivants:

5. Estimation du coût des services de Consultation-Rémunération

	Nom	Taux (monnaie /par jour)	Temps passée (nombre de mois/jour/heure)	Total
Monnaie				
	Consultant	US 500 / jr	30 jours	US \$ 15,000.00
Total (1)				US \$ 15,000.00

Dépenses remboursables¹

	Taux	Nombre de jours	Total
Déplacements internationaux	US \$ 1,500.00 ²	4	US \$ 6,000.00
Per Diem	US \$ 80/jr	16	US \$ 1,280.00
Hébergement	US \$ 150/jr	16	US \$ 2,400.00
Total (2)			US \$ 9,680.00
Total (1 + 2)			US\$ 24,680.00

¹ Ce poste comprend les dépenses relatives aux déplacements internationaux et locaux, aux indemnités journalières, aux communications, au coût de la production de rapports, aux visas, aux vaccinations, aux examens médicaux de routine, aux frais de factage, aux faux frais, aux taxes d'aéroport et aux autres dépenses liées aux déplacements qui pourraient se révéler nécessaires; ces dépenses seront remboursables au prix de revient sur présentation de reçus/pièces justificatives, sauf pour ce qui est des indemnités journalières (dont le montant est fixe et couvre les frais d'hébergement et les dépenses de _____).

² 4 voyages internationaux prévus

Rémunération

Le Consultant sera rémunéré _____dollars américains (____ \$US) pour ses prestations.

Conformément à la Convention de Financement, les ressources financières provenant du DFCAS ne pourront pas être utilisées pour le paiement d'impôts, taxes de quelque nature ou applicable au pays récepteur, et en conséquence le prix de l'offre n'inclura pas des impôts, droits et taxes d'aucune classe.

Le paiement d'impôts, taxes, amendes, sanctions, intérêts de retard et autres charges non éligibles par le FCAS, devra être couvert par l'apport du Consultant.

Pour percevoir ses rémunérations, le consultant devra adresser une facture signée à la DINEPA.

Les paiements s'effectueront de la façon suivante :

- 25% du montant du contrat après signature comme avance, soit : _____mille et 00/100 dollars Américains (_____ \$ US) ;

- 30 % du montant du contrat après la remise et l'approbation par la DINEPA du DAO clef en main préparés par le Consultant. Soit _____ dollars Américains (_____ \$ US) ;

- 20 % du montant du contrat après l'attribution du marché relatifs auxcritères de qualification préparés par le Consultant. Soit _____ dollars Américains (_____ \$ US) ;

- 25 % du montant du contrat après la remise et l'approbation par la DINEPA du rapport final et la réception provisoire des travaux soit _____ et 00/100 dollars Américains (_____ \$ US) ;